

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du Bas-Rhin Commune d'ODRATZHEIM Procès-Verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 avril 2015 Convocation du 16 avril 2015	
Conseillers	
Elus :	11
En exercice	11
Présents	11
Sous la Présidence de M. François JEHL, Maire	
Membres Présents :	Mme Élisabeth GUENNEUGUES, Adjointe au Maire M. René SCHEER, Adjoint au Maire
	Mmes Stéphanie BOETSCH - Pia PAIVA - Marcelle WENDLING, Conseillères municipales. MM. Sten GUILLAUME - Clément HECKMANN - Philippe SCHALL - Raymond SCHUHMACHER, Conseillers municipaux.
Membres Absents :	M. Thierry KUHN (excusé)

ORDRE DU JOUR :

Approbation du conseil municipal du 19 mars 2015,

1. Contrat d'assurance des risques statutaires,
2. Subventions aux associations,
3. Contrat de maintenance du réseau d'éclairage public,
4. Mise en accessibilité du cimetière communal et travaux annexes : demande de subvention parlementaire
5. Mise en accessibilité du cimetière communal et travaux annexes : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
6. Aménagement d'un espace public en vue de la mise en valeur du patrimoine bâti et de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
7. Travaux d'éclairage public contribuant aux économies d'énergie et à la sécurisation du carrefour Rue de l'église et Rue de l'Ecole : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
8. Location de hangar : convention
9. Lotissement Hinter den Gaerten : dénomination de rue

Divers et informations,

En début de séance, Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en hommage à

- Monsieur Gérard NICOLAS, ancien Maire de Scharrachbergheim-Irmstett et ancien Président du Regroupement Pédagogique Intercommunal du Scharrach,
- Monsieur Jérôme KAUFFER, Conseiller Municipal de 1971 à 1989.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 19 mars 2015 :

Le procès-verbal de la séance du 19 mars 2015 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

18-15. Contrat d'assurance des risques statutaires :

Le Maire expose :

- La nécessité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès);
- que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérant, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

Article 1^{er} : la commune charge le Centre de Gestion de consulter le marché de l'assurance statutaire, pour son compte, dans le but de trouver une entreprise d'assurance agréée en vue de permettre l'établissement d'un contrat groupe d'assurance des risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- ✓ ☐ agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité,
- ✓ ☐ agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules de couverture des risques.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au premier janvier 2016.

Régime du contrat : capitalisation.

Article 2 : Au vu des résultats de la consultation qui seront communiqués aux collectivités par le Centre de Gestion, la commune décidera par délibération des modalités d'adhésion au contrat collectif d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion

19-15. Subventions aux Associations :

Monsieur le Maire rappelle que les Associations demandant une subvention sont tenues de produire leur bilan financier ainsi que leur numéro d'inscription au registre du tribunal ou numéro S.I.R.E.T.

Il indique également que ces dispositions conditionnent le versement de la subvention.

Vu les crédits votés lors de l'élaboration du Budget Primitif 2015,

Vu les demandes établies par les différentes Associations,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu,

- **Donne son accord pour la répartition et l'affectation des montants suivants au compte 6574 du Budget Primitif 2015 :**

Organisme/Association	Montant
A.A.P.E.I.	20, 00 €
Souvenir Français	20, 00 €
S.O.S. Aide aux habitants	20, 00 €
TOTAL	60, 00 €

20-15. Contrat de maintenance du réseau d'éclairage public :

Monsieur le Maire expose le contrat de maintenance du réseau d'éclairage public proposé par l'entreprise SOBECA pour une durée de 3 ans.

Vu l'état des lieux réalisés par l'entreprise SOBECA,

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De souscrire ce contrat pour une durée de 3 ans.**
- **Autorise le Maire à signer le contrat.**

21-15. Mise en Accessibilité du Cimetière Communal et Travaux Annexes : Demande de Subvention au titre de la Réserve Parlementaire :

Monsieur Le Maire indique que dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, il était demandé d'étudier la mise en accessibilité du cimetière communal. Afin de se conformer au Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (P.A.V.E.) adopté le 2 décembre 2010, il conviendrait d'inscrire les travaux au Budget Primitif 2015. Une visite sur les lieux a révélé que des travaux de rejointement du mur donnant sur la Route Départementale 620 ainsi que la fixation et le nettoyage des recouvrements du mur d'enceinte du cimetière s'avéraient réellement indispensables en raison de forts risques liés aux infiltrations d'eau dans le mur formé en grès des Vosges.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en réponse au courrier du 16 février 2015 des Sénateurs Guy Dominique KENNEL, Fabienne KELLER et André REICHARDT il a adressé une demande de soutien financier au titre de la réserve parlementaire en date du 31 mars 2015.

S'agissant de travaux particulièrement coûteux, Monsieur Le Maire propose de solliciter le soutien financier dans le cadre de l'appel à projets au titre de la réserve parlementaire.

Entendu les explications du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,

- **Accepte les devis des entreprises :**

Entreprise	Total Hors Taxes	Total T.T.C.
Alsavert	16 045,35 €	19 254,42 €
Rauscher	9 294,00 €	11 152,80 €

- **Sollicite l'aide au titre de la Réserve Parlementaire,**
- **Dit que les travaux ne débiteront qu'une fois le dossier reconnu complet par les Services de l'Etat,**
- **Charge le Maire de déposer le dossier de demande d'aide auprès des Sénateurs en vue du soutien au projet dans le cadre de la Réserve Parlementaire.**

22-15. Mise en Accessibilité du Cimetière Communal et Travaux Annexes : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux :

Monsieur Le Maire indique que dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, il était demandé d'étudier la mise en accessibilité du cimetière communal. Afin de se conformer au Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (P.A.V.E.) adopté le 2 décembre 2010, il conviendrait d'inscrire les travaux au Budget Primitif 2015. Une visite sur les lieux a révélé que des travaux de rejointement du mur donnant sur la Route Départementale 620 ainsi que la fixation et le nettoyage des recouvrements du mur d'enceinte du cimetière s'avéraient réellement indispensables en raison de forts risques liés aux infiltrations d'eau dans le mur formé en grès des Vosges.

S'agissant de travaux particulièrement coûteux, Monsieur Le Maire propose de solliciter l'aide de l'État dans le cadre de l'appel à projets de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Entendu les explications du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,

- **Accepte les devis des entreprises :**

Entreprise	Total Hors Taxes	Total T.T.C.
Alsavert	16 045,35 €	19 254,42 €
Rauscher	9 294,00 €	11 152,80 €

- **Sollicite l'aide de l'État qui serait particulièrement appréciée,**
- **Dit que les travaux ne débiteront qu'une fois le dossier reconnu complet par les Services de l'Etat,**
- **Charge le Maire de déposer le dossier de demande d'aire au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux auprès des services de l'État.**

23-15. Aménagement d'un Espace Public en vue de la mise en valeur du Patrimoine bâti et de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux :

Monsieur Le Maire indique que dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, il était demandé d'étudier l'aménagement d'un espace public à la suite de la transformation du bâtiment de l'ancienne école en logements locatifs aidés. Situé dans le cœur du village, cet Espace Public constituera un Lieu de vie et d'Animation aux abords immédiats du Château, Monument Historique inscrit. Enfin, l'aménagement de l'Espace Public envisagé dans le prolongement du bâtiment de l'ancienne école permettra à la commune de s'inscrire pleinement dans le développement touristique du territoire de la Porte du Vignoble et permettra de confirmer l'attribution de la 2^{ème} Fleur par le Jury Régional de Villes et Villages Fleuris en 2014.

S'agissant de travaux indispensables compte tenu de la zone située en cœur de village, Monsieur Le Maire propose de solliciter l'aide de l'État dans le cadre de l'appel à projets de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Entendu les explications du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,

- **Accepte les devis des entreprises :**

Entreprise	Total Hors Taxes	Total T.T.C.
Cabinet M. Associés	15 000,00 €	18 000,00 €
BTP La Fontaine	2 300,00 €	2 760,00 €

- **Sollicite l'aide de l'État qui serait particulièrement appréciée,**
- **Dit que les travaux ne débiteront qu'une fois le dossier reconnu complet par les Services de l'Etat,**
- **Charge le Maire de déposer le dossier de demande d'aire au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux auprès des services de l'État.**

24-15. Travaux d'Éclairage Public contribuant aux économies d'énergie et à la sécurisation du carrefour Rue de l'Église et Rue de l'École : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux :

Monsieur Le Maire indique que dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, il était demandé d'étudier la possibilité de moderniser l'éclairage public dans le cœur du village. L'installation en place ne répond plus aux normes de visibilité et se révèle gourmande en consommation d'énergie. L'installation nécessite de nombreux travaux de maintenance par remplacement des lampes et s'avère couteuse. Les travaux devront être étalés sur plusieurs tranches en raison de leur importance et du coût élevé.

Dans ce cadre, il est décidé de réaliser une première tranche de travaux dans les Rues de l'Église et de la Mossig par le remplacement des candélabres en place et par l'adjonction de luminaires au carrefour de la Rue de l'Église et de l'École. Ces travaux contribueront à la réalisation d'économies d'énergie ainsi qu'à la sécurisation du carrefour particulièrement dangereux et qui n'est à ce jour pourvu d'aucun dispositif d'éclairage public.

S'agissant de travaux particulièrement coûteux, Monsieur Le Maire propose de solliciter l'aide de l'État dans le cadre de l'appel à projets de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Entendu les explications du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,

- **Accepte les devis des entreprises :**

Entreprise	Total Hors Taxes	Total T.T.C.
SOBECA	11 206,40 €	13 447,68 €
BTP La Fontaine	5 310,60 €	6 372,72 €

- **Sollicite l'aide de l'État qui serait particulièrement appréciée,**
- **Dit que les travaux ne débuteront qu'une fois le dossier reconnu complet par les Services de l'Etat,**
- **Charge le Maire de déposer le dossier de demande d'aire au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux auprès des services de l'État.**

25-15. Location de hangar : convention :

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil Municipal qu'en l'absence d'atelier communal, des recherches permettant de regrouper l'ensemble du matériel ont été faites. C'est ainsi que des contacts ont été pris avec Monsieur Dominique RINGWALD. Ce dernier a accepté de mettre une partie du hangar dont il est propriétaire à la disposition de la commune permettant de disposer d'un lieu unique d'entreposage du matériel.

Entendu les explications de Monsieur Le Maire,

Les membres présents, à l'unanimité et après en avoir débattu :

- **Décident de la mise en place d'une convention de mise à disposition d'une partie du hangar propriété de Monsieur Dominique RINGWALD,**
- **Approuvent la proposition de loyer annuel pour un montant total de 2 500,00 €uros,**
- **Chargent le Maire de faire le nécessaire dans le cadre du Contrat d'assurance Villassur,**
- **Autorisent le Maire à signer la convention.**

26-15. Lotissement Hinter den Gaerten : dénomination de rue :

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la poursuite de l'urbanisation dans le Lotissement « Hinter den Gaerten », une nouvelle Rue a été créée et qu'il convient de lui donner un nom.

Les membres présents, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **décident de donner le nom suivant à la rue perpendiculaire à la rue des jardins :
Rue des Vergers,
La numérotation des maisons qui y seront édifiées se fera selon la règle suivante :**
 - **Maisons situées sur le côté gauche en venant de la Rue des Jardins et en allant vers la Rue de la chapelle :**
 - **Les numéros se suivront dans l'ordre pair (ex. 2, 4, 6 etc.),**
 - **Maisons situées sur le côté droit en venant de la Rue des Jardins et en allant vers la Rue de la chapelle :**
 - **les numéros se suivront dans l'ordre impair (ex. 1, 3, 5 etc.)**
- **chargent le Maire d'en informer les propriétaires ainsi que les différentes instances.**

Divers et informations :

- Les **Déclarations Préalables** suivantes ont été acceptées :

Date	Numéro	Demandeur	Nature des Travaux
31-03-2015	DP-067-354-15-R0005	M. KLEIN André	Abri de jardin
09-04-2015	DP-067-354-15-R0006	M. SCHMITT Cédric	Clôture
09-04-2015	DP-067-354-15-R0008	M. BEJOT David	Création d'un portillon
23-04-2015	DP-067-354-15-R0007	M. SCHLOSSER Franck	Clôture et abri de jardin

- Les **Déclarations Préalables** suivantes ont été déposées :

Date	Numéro	Demandeur	Nature des Travaux
10-04-2015	DP-067-354-15-R0009	M. REID Trevor	Surélévation d'une clôture existante
14-4-2015	DP-067-354-15-R0010	Mme REDEAU Sylvia	Réfection partielle du mur de clôture

- Le **Permis de construire** suivant a été déposé:

Date	Numéro	Demandeur	Nature des Travaux
14/04/2015	PC-067-354-15-R0002	M. BRENDEL-MANIER Médéric et Mme KUHN Amandine	Construction d'une maison individuelle

- Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal qu'il n'a pas fait usage du droit de préemption pour la vente des biens suivants :

Date	Type de Bien	Adresse du bien	Superficie
23/04/2015	Maison individuelle	6 rue de la Wacht	410m ²

- Monsieur René SCHEER, Adjoint au Maire, rappelle que la **plantation des géraniums aura lieu le mercredi 6 mai 2015 à partir de 19 heures**. Il sollicite les Élus pour aider à la mise en place de l'ensemble des jardinières.
- Monsieur le Maire a remis à l'ensemble des conseillers municipaux une **situation du Budget Primitif 2015** de la commune.
- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que **les élections régionales** sont apparemment prévues les 6 et 13 décembre 2015. Aussi et pour le cas où ces dates venaient à être confirmées, le Maire propose de faire la **Fête de Noël des Aînés le samedi 12 décembre 2015 aux heures habituelles**.
- Monsieur le Maire signale que le **Document Unique** de la Commune a été mis à jour par l'association EGEE.
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 11 juin 2015 à 20 heures.**

François JEHL	René SCHEER	Elisabeth GUENNEUGUES	Stéphanie BOETSCH
Pia PAIVA	Marcelle WENDLING	Sten GUILLAUME	Clément HECKMANN
Thierry KUHN	Philippe SCHAHL	Raymond SCHUHMACHER	